Règlement du concours

Article 1 : Objet.

Concours « Mes actes au quotidien pour l'environnement », organisé par la Ville de Thionville en partenariat avec le Républicain Lorrain, le Centre Commercial Géric, Sita Suez, Cofely, Schmit Environnement Service et Cegelec, ainsi que Batigère et Moselis.

La Ville de Thionville propose au public de s'exprimer sur les gestes qu'il réalise au quotidien pour le développement durable. Seront considérées comme « gestes pour le développement durable », les actions durables dans le temps :

• Qui diminuent les déchets émis (exemple : compostage, tri des déchets, faire attention au sur-emballage des produits lors de leur achat...).

• Qui préservent les ressources naturelles (exemple : achat de produit recyclé, récupération des eaux de pluies, limitation de la consommation de papier...).

• Qui diminuent les consommations d'énergies et/ou les émissions polluantes (exemple : utilisation d'ampoules basse consommation, covoiturage, installation de panneaux solaires, utilisation de transports en commun, ne pas utiliser de pesticide dans son jardin...).

• Qui favorisent les circuits courts de distribution et le commerce équitable (exemple : achats chez des producteurs locaux, consommation de fruits et légumes de saison...).

Article 2 : Calendrier.

Ce concours sera lancé lors de la clôture de la Semaine du Développement Durable (1er au 7 avril 2010), avec le 1er mai comme date butoir pour le retour des bulletins d'inscription. La remise des prix se fera lors de la Journée Mondiale de l'Environnement (5 juin 2010).

Article 3 : Inscription et participation.

Il s'agit d'un concours destiné à tous les habitants thionvillois, que ce soit de manière individuelle ou en groupe. Les candidats pourront s'inscrire dans l'une des 5 classes suivantes :

• La classe « Énergies » : actions pour le développement durable qui ont pour but de réaliser des économies d'énergie.

• La classe « Transport » : actions pour le développement durable qui ont pour but de diminuer les rejets polluants dûs au transport, ainsi que de diminuer la consommation de carburant.

• La classe « Déchets » : actions pour le développement durable qui ont pour but de diminuer la quantité de déchets émis.

• La classe « Eau » : actions pour le développement durable qui ont pour but de réaliser des économies d'eau et protéger la ressource en eau.

• La classe « Achat » : actions pour le développement durable qui sont faites dans le cadre de ces achats.

La participation est limitée à une seule candidature par personne et dans une seule des 5 classes citées précédemment.

Article 4 : Fonctionnement du concours.

Les bulletins d'inscriptions pourront être retirés sur le site de la Ville (www.thionville.fr), ainsi qu'à la Mairie Principale, aux Services Techniques Municipaux, au Centre Technique Municipal, dans les mairies de quartier, les maisons de quartier, les bibliothèques, le cinéma La Scala, le CCAS…

Ces bulletins devront être retournés au Service Environnement, avant le 1er mai 2010, à l'adresse suivante :

Concours « Mes Actes au Quotidien Pour l'Environnement »
Services Techniques Municipaux
Service Environnement, 40 rue du Vieux Collège
57100 Thionville

Article 5 : Arbitrage des actions.

Les différentes propositions seront analysées, selon une grille d'évaluation, par un jury qui estimera leur impact sur le Développement Durable. Les membres du jury attribueront des prix aux actions qui apparaîtront comme les plus efficaces.

Article 6 : Les prix.

Selon la classe de concours, les participants pourront gagner 6 week-ends dans un gîte écologique (1), une poubelle de tri OVETTO 3x30 L (2), un VTT homme modèle Rock Rider 5.0 (3), 2 diagnostiques énergétiques avec une caméra thermographique (4), un vélo de ville femme (5), 10 paniers bio (6) et 10 tickets au cinéma La Scala.


(1)


(2)


(3)


(4)


(5)


(6)

<u>LES PARTENAIRES</u>











